



Multiplés employeurs, Droit et URSSAF

Par **franck1967**, le **28/05/2013** à **20:43**

Bonsoir,

Je suis salarié en CDI dans le milieu de la santé. Travaillant en 12 h, j'effectue des vacations à distance de mon entreprise initiale (50 km) et il n'y a pas de concurrence . Ces vacations me sont rémunérées sur la base d'un CDD de remplacement. Cotisant plusieurs fois à l'URSSAF..., il m'a été rapporté que je pouvais faire remplir une Attestation salarié travaillant pour le compte de plusieurs employeurs afin de percevoir le trop payé.

Pouvez vous m'en dire plus ? Merci

Par **P.M.**, le **28/05/2013** à **22:09**

Bonjour,

Il faudrait savoir si vous êtes sous contrat de droit privé ou sous statut de droit public...

S'il s'agit d'un trop payé à l'URSSAF, a priori, ce n'est pas vous qui pouvez le récupérer directement...